Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20261006-D2026097-DE

Date de convocation : 30/09/2026
Date d'affichage : 30/09/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 27
DELIBERATION N° 2026-097

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le six octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON ; Loïc LEMOINE ; Charlotte GESLAIN ; Serge CHEVALIER ; Alexis LE NAOUR ; Véronique AUGUSTE ; Laurent STAERCK ; Sylvie VADIS ; Jean-Claude ALLAIN ; Marie-France SALMON ; Véronique-Anne HOUZE ; Gérard HAMON ; Viviane PICOUAYS ; Laurent MOUSSET ; Philippe HINGAN ; Laurent FRANKOWSKI ; Erwan MARIE ; Rosemary RAFFRAY ; Megan RICHARD-MORITZ ; Marion ZIEGLER ; Stevan VINCENDEAU ; Lucien RAZA ; Gildas DU HALGOUET ; Fanny HAMARD ; Annabelle ORTIZ DE LA ROSA.

Représentés : **Flore HUGUERRE par Thierry ORVEILLON**
Anaïs LEMEUR par Alexis LE NAOUR

Absents excusés : Mme RAFFRAY quitte la séance du Conseil Municipal et précise donner son pouvoir à Mme AUGUSTE avant le vote de la DELIBERATION 2026-090.

Secrétaire : Véronique-Anne HOUZE

Quorum fixé à 14 membres présents – constat de 25 membres présents au moment de l'ouverture de la séance
Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2026
Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

SUBVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UN EMPLOI ASSOCIATIF AU SEIN DE L'ASSOCIATION THEATRE EN RANCE

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'emploi dans les structures associatives, le Conseil communautaire de Dinan Agglomération a validé, le 23 avril 2018, la création de contrats tripartites financés entre une ou plusieurs communes, l'association et Dinan Agglomération.
Ces emplois doivent favoriser prioritairement l'encadrement des jeunes. Les personnes recrutées devront être employées dans des fonctions en accord avec leur qualification et sur la base d'un temps complet.
L'association Théâtre en Rance a exprimé depuis 2018, le souhait de bénéficier d'un emploi tripartite sur les missions suivantes : médiation, action culturelle et communication.
Une convention a été signée entre Dinan Agglomération, l'association et la commune de Lanvallay (commune porteuse) pour le financement de ce poste le 14 septembre 2020 pour une durée de 3 années. Cette convention a été reconduite pour une nouvelle période de 3 ans par la signature d'un avenant en octobre 2023.
L'avenant arrivant à échéance, Dinan Agglomération et 14 communes volontaires se sont montrées favorables à la signature d'une nouvelle convention pour trois années supplémentaires. Le tableau ci-dessous récapitule l'engagement financier de chacune des parties (sous réserve d'un vote favorable des Conseils municipaux concernés) :

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20261006-D2026097-DE

Participation de Dinan Agglomération	Participations des communes (bases sur la population)
10 000 €	Dinan (forfait)	5 000 €
	Beaussais-sur-Mer	1 298 €
	Broons	849
	Les Champs Géraux	311 €
	Pleslin-Trigavou	1 173 €
	Pleudihen-sur-Rance	844 €
	Plouër-sur-Rance	986 €
	Quévert	1 142 €
	Saint-Juvat	191 €
	Trébédan	127 €
	Taden	761 €
	Yvignac-la-Tour	328 €
	Trélivan	827 €
	Languédias	163 €
	TOTAL	14 000 €

Pour cette période de 3 ans (septembre 2026- août 2029), les communes s'engageront à maintenir à des montants identiques leur niveau de contribution.
Par ailleurs, la commune porteuse, Taden, porte la responsabilité de la convention. La convention sera donc signée entre l'association, Dinan Agglomération et la commune de Taden.
L'association s'engage, à chaque saison, à convier les communes associées à son assemblée générale, et à leur fournir les documents relatifs à la vie de l'association : bilan financier, compte-rendu d'activités et composition du bureau.
Les communes associées s'engageront à assurer la promotion de l'association sur leurs territoires respectifs et à poursuivre leur politique de soutien technique.
La convention sera résiliée, si l'une des collectivités se retire du dispositif sans qu'un accord puisse être trouvé pour boucler le financement de l'emploi tripartite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **DECIDE** de participer au financement d'un emploi au sein de l'association Théâtre en Rance pour la période septembre 2026-août 2029 (3 années) à hauteur de 1 173 € par an ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents permettant le paiement de cette participation à la commune de Taden (commune porteuse).

Pour extrait conforme. Transmis à la Préfecture le 13 octobre 2026.

Maire	Secrétaire de séance
	MAIRIE de PLESLIN-TRIGAVOU 22 (Côtes-d'Armor)